

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 4 mai 2020, à 19 h, par conférence téléphonique. Étaient présents Madame la conseillère, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Pierre Caron, Jonathan Duval, Jacques Leclerc, Gaétan Lord, Marcel Pelletier et un invité : Donald Boucher de Raymond, Chabot, Grant, Thornton, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La secrétaire-trésorière présente également par voie téléphonique dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous et explique la procédure à suivre pour la présente séance à huis clos selon le dernier arrêté 2020-029 du 26 avril dernier.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 6 AVRIL 2020
04. SUIVI AU PROCES-VERBAL
05. COMPTES A PAYER A CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Présentation des états financiers 2019 + résolution d'acceptation
 - 06.02. Nomination du vérificateur pour 2020 + Reddition RECYC-QC
 - 06.03. Avis de motion du règlement 03-2020 visant à abroger l'article 17 du règlement 01-2020 et présentation du projet de règlement 03-2020
 - 06.04. Besoin d'étagères supplémentaires dans voûte
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
 - 07.01. Rapport du directeur en incendie et remerciements
 - 07.02. Sécurité civile : suivi
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 08.01. Rapport du directeur en voirie
 - 08.02. Résolution remise sur route de l'Inter au 5 mai
 - 08.03. Engagement conditionnel : 2 postes inscrits au Programme Été-Canada
09. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, Famille)
 - 09.01. MADA : résolution pour nomination chargé(e) de projet + comité de pilotage
 - 09.02. Famille
 - 09.03. Budget aménagement de fleurs
10. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
 - 10.01. Résolution destinée au chemin Québec Compostelle en regard de l'utilisation du nom de la Municipalité

11. DEMANDES DIVERSES :

12. VARIA :

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

14. CORRESPONDANCE

15. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 58-05-2020

Le conseiller Jacques Leclerc propose que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert et en permettant que le point 06.01. soit traité immédiatement après le point 03. pour libérer M. Boucher plus tôt ; cette proposition est appuyée par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement.

03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 6 AVRIL 2020

ATTENDU QU'

une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 6 avril 2020 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant le tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 59-05-2020

Le conseiller Pierre Caron propose que le procès-verbal du 4 mai 2020 soit accepté, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement.

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Présentation des états financiers 2019 + résolution d'acceptation

Monsieur Donald Boucher, RCGT, présente et commente le rapport financier de la municipalité pour l'année 2019 ; année qui se termine avec un surplus de fonctionnement 33 329 \$. Encore une fois cette année, selon le rapport de l'auditeur indépendant, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Après le départ de M. Boucher,

Résolution d'acceptation des états financiers 2019

Résolution 60-05-2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Caron, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu unanimement que le dépôt des états financiers 2019 soit accepté tel que présenté par Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

04. SUIVI AU PROCES-VERBAL

- La marge de crédit pour les travaux asphaltage du 6 e Rang a été remboursé dès la réception de l'emprunt permanent contacté sous la résolution 51-04-2020 ;
- Le Responsable de l'entretien ménager a débuté le travail ;
- Les freins du tracteur : l'information donnée par le directeur en voirie confirme que c'est bien le frein droit uniquement car selon le tracé habituel du dégagement pour la neige, il est le plus utilisé. Une attention particulière y sera portée pour l'avenir.

05. COMPTES A PAYER A CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les explications nécessaires sur la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés ;

ATTENDU QUE sous la résolution 07-01-2020, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2020 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 61-05-2020
Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 15 718.33 \$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, secrétaire-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.02. Nomination du vérificateur pour 2020 + Reddition RECYC-QC

Résolution 62-05-2020

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement que la Firme Comptable Raymond Chabot Grant Thornton soit renommée vérificateur comptable pour l'exercice financier 2020 de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, plus la vérification de la reddition RECYC-QC 2020.

06.03. Avis de motion du règlement 03-2020 visant à abroger l'article 17 du règlement 01-2020 et présentation du projet de règlement 03-2020

Résolution 63-05-2020

Avis de motion est donné par le conseiller Jonathan Duval à l'effet que le règlement 03-2020 sera adopté à une prochaine réunion du Conseil afin de modifier le règlement 01-2020 fixant le taux de taxe foncière, de taxes spéciales, de même que les tarifs pour les matières résiduelles, la vidange des boues de fosses septiques, l'entretien du réseau d'égout et d'un cours d'eau et taux d'intérêts sur arrérages pour l'année 2020.

Monsieur Duval poursuit avec la **Présentation du projet de règlement 03-2020** :

ATTENDU QUE le règlement 01-2020 fixant entre autres les taux de taxes pour l'année 2020 prévoit à l'article 17 que le taux d'intérêt est fixé à 11 % par année sur tous les versements passés dus ;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt par résolution ;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet a allégé le fardeau fiscal pour ses contribuables, le 6 avril dernier, en annulant le taux d'intérêt sous la résolution 52-04-2020 ;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite poursuivre de pouvoir déterminer le taux d'intérêt par résolution dans les années à venir ;

EN CONCLUSION, l'article 17 du règlement 01-2020 sera abrogé à la prochaine séance du Conseil sous le règlement 03-2020 pour permettre que le taux d'intérêt appliqué au règlement de taxation annuelle 2020 soit ceci :

- Du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020, le taux d'intérêts est à 11 % ;
- Du 1^{er} avril 2020 au 31 mai 2020, le taux d'intérêts est à 0 %, sous la résolution 52-04-2020 ;
- Que pour la suite, la municipalité prendra une décision à la séance de juin.

06.04. Besoin d'étagères supplémentaires dans voûte Résolution 64-05-2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Caron, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement que la Municipalité demande à Monsieur Jonathan Duval d'acheter, pour et au nom de la Municipalité, les articles manquants pour ajouter les tablettes nécessaires à la conservation des archives dans la voûte au moment opportun.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Rapport du directeur en incendie et remerciements

Le Maire fait la lecture du rapport, préparé par le directeur en incendie, qui fait état des actions exécutées depuis le dernier rapport. De plus, un courriel de remerciements pour l'efficacité du service incendie et d'un pompier en particulier, monsieur Jonathan Duval, lors d'un feu le 14 avril dernier, est lue par le Maire également.

07.02. Sécurité civile : suivi

Le Maire mentionne que certains points du plan de sécurité civile devront être rediscutés, suivant les constats faits en cette période de pandémie, lors d'une rencontre de travail en personne idéalement. De plus, elle annonce que tout sera mis en place pour une réouverture du bureau municipal, le lundi 11 mai 2020, selon certaines règles.

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Rapport du directeur en voirie

Le Maire indique que le travail à temps complet est débuté de ce matin ; que le 6 e Rang sera inspecté par l'ingénieur engagé dans ce projet et les garanties s'appliqueront si nécessaire ; et que le chemin Arago nécessitera cette année beaucoup d'effort.

08.02. Résolution pour la remise sur route de l'Inter Résolution 65-05-2020

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu de mandater la directrice générale, madame Dany Marois, pour renouveler l'immatriculation du camion Inter, au 5 mai 2020, pour sa remise sur route après le remisage habituelle en saison hivernale.

08.03. Engagement conditionnel : 2 postes inscrits au Programme Été-Canada

Aucune candidature n'a été reçue depuis la publication des postes offerts. Un rappel sera envoyé à nouveau.

09. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA)

09.01. MADA : résolution pour nomination chargé(e) de projet + comité de pilotage

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet de mettre à jour sa politique MADA ainsi que le plan d'action qui lui est associé ;

CONSIDERANT QUE le ministère responsable des Aînés et des proches aidants a accepté la demande municipale, sous la résolution 84-05-2019, au programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés pour l'année 2019-2020 ;

CONSIDERANT QU' il faut à nouveau nommer un ou une chargé(e) de projet ;

EN CONSEQUENCE, Résolution 66-05-2020

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par le conseiller Pierre Caron et résolu unanimement :
que la Municipalité engage Mme Murielle Pelletier à titre de chargée de projet pour l'élaboration de la politique MADA de la municipalité.

MADA : résolution de mise en place du comité de pilotage

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet de mettre à jour sa politique MADA ainsi que le plan d'action qui lui est associé ;

CONSIDERANT QUE le ministère responsable des Aînés et des proches aidants a accepté la demande municipale, sous la résolution 84-05-2019, au programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés pour l'année 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la MADA nécessite la création d'un comité de pilotage pour effectuer la mise à jour de la politique et son plan d'actions ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 67-05-2020
Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement :

que la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet procède à la création d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la politique MADA sous la responsabilité de l'élue responsable des questions aînés (RQA), madame Anne Caron, toujours en poste ; le comité sera formé des personnes suivantes :

Nom	Représentation
Anne Caron	Conseil municipal et présidente du comité
Denise Chayer	Formatrice CAMF
Vivianne Caron St-Pierre	Agente de promotion des saines habitudes de vie
Murielle Pelletier	Chargée de projet
Gisèle Sénéchal	Club des aînés
Line Lessard	Les aînés
Ghislain Duval	Chevaliers de Colomb
Monique Gamache	Bénévole à la Popote roulante
Lucie Noël	Les aînés

09.02. Famille

La responsable indique qu'il n'y a rien de nouveau, sauf qu'un délai de 3 mois a été annoncé pour le dépôt final de la politique, conséquence de la pandémie.

09.03. Budget aménagement de fleurs

Résolution 68 -05-2020

Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu unanimement d'accorder un budget de 250 \$ pour les fleurs, puis défrayer un montant supplémentaire pour remplacer les arbustes morts ou brisés le cas échéant; la dépense sera adoptée avec les comptes courants du mois concerné.

10. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

10.01. Résolution destinée au chemin Québec Compostelle en regard de l'utilisation du nom de la Municipalité

- Considérant qu'** une publicité de l'organisme Chemin du Québec Compostelle identifie la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet sur le parcours utilisé ;
- Considérant qu'** un tel parcours nécessite des offres de services d'hébergement, de repas, d'accueil et de ravitaillement de toutes sortes ;
- Considérant que** ces services ne sont pas disponibles partout sur le tracé ;
- Considérant qu'** il aurait été opportun que des ententes préalables écrites aient été prises avec la Municipalité ou des résidents pour obtenir les services nécessaires aux marcheurs ;
- Considérant que** des expériences antérieures vécues par des marcheurs longue distance ont révélé que la route 204 est non sécuritaire entre Ste-Perpétue et St-Damase-de-L'Islet ;
- Considérant que** des dates de randonnée sont déjà annoncées sans ententes signées et en temps de pandémie ;
- Considérant que** la Municipalité souhaite préserver la quiétude et la sécurité de sa population surtout en ce moment ;
- En conséquence,** **Résolution 69-05-2020**
Il est proposé le conseiller Gaétan Lord, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu :
- D'exiger le retrait de Saint-Damase-de-L'Islet dans les publicités du tracé du Chemin du Québec Compostelle ;
Que ce retrait soit fait avant la tenue des événements inscrits au calendrier du Chemin du Québec Compostelle ;

Comme le Maire, Anne Caron, était hôte dans un type de projet semblable, elle s'est retirée des discussions lors de ce point.

11. DEMANDES DIVERSES :

- Gala Méritas de l'École Secondaire Bon-Pasteur : Unanimement, le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de soutien financier.

12. VARIA :

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.
Les points soulevés par la population par téléphone, courriel ou autres seront mentionnés à la prochaine séance.

14. CORRESPONDANCE

La liste est lue par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

15. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 70-05-2020

Proposé par le conseiller Jacques Leclerc, il est 20 h 30.

Maire

D.G/Sec.-trés.